

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER, F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 03/12/2024

**Secrétaire de séance** : MF MARTIN

**Absents** : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Convention de prestations de services entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la Communauté de Communes Berg et Coiron en matière d'urbanisme.

Vu la délibération n°23072020-06R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau ;  
Vu la délibération n°DELBUR17092024-1 du Bureau Communautaire en date du 17 septembre 2024 relative à la conclusion d'une convention de prestations de services entre la CCBA et la CCBC en matière d'urbanisme pour la période de septembre à décembre 2024 ;  
Vu l'article L 5214-16-1 du CGCT ;

La Communauté de Communes Berg et Coiron a sollicité en 2024 la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en vue de s'appuyer sur l'Ingénierie et les compétences existantes en matière d'urbanisme au sein des services de cette dernière.

A cet effet, une convention de prestations de services a été établie sur la période du 19 septembre au 31 décembre 2024.

La Communauté de Communes Berg et Coiron demande la reconduction du dispositif pour l'année 2025.

La convention ci-jointe annexée définit le contenu des missions, les modalités de leur exécution ainsi que les engagements financiers correspondants.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la Communauté de Communes Berg et Coiron pour la réalisation de prestations de services en matière d'urbanisme pour l'année 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.  
Le Président, Max TOURVIELHE

